182 — — 33

FIFTH CENSUS OF CANADA, 1911.

SCHEDULE TABLEAU No. 1. {POPULATION BY NAME, PERSONAL DESCRIPTION, ETC. / POPULATION—NOM, RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, ETC.}

CINQUIÈME DU CAN

Province Quebec — District No. 182 — S. District No. 2 — {Enumeration District / District du recenseur} No. 23 — {in / dans} St Louis Montreal — {(City, town, village, township or parish.) / (Cité, ville, village, canton ou paroisse.)}

Nominal return of living persons by / Dénombrement des vivants par J E Soudeau — {Enumerator. / Recenseur.} June 3 + 5

Page 4

NUMBERED IN THE ORDER OF VISITATION. Dwelling-Houses.	Families.	RESIDENCE AND PERSONAL DESCRIPTION. Name of each person in family, household or institution.	Place of habitation. (Township or parish, city, town or village. Range or concession and lot, or cadastral number if in township or parish. Street and house number if in city, town or village. Or other description.)	Sex.	Relationship to head of family or household.	Single, married, widowed or legally separated.	Month of birth.	Year of birth.	Age at last birthday.
NUMÉROTÉS DANS L'ORDRE DES VISITES. Domiciles.	Familles, ménage ou l'institution.	RÉSIDENCE ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. Nom de chaque personne dans la famille, le ménage ou l'Institution.	Lieu du domicile. (Canton en paroisse, cité, ville ou village. Rang ou concession et lot ou No. de cadastre pour le canton ou la paroisse. Rue et No. de la maison pour la cité, la ville ou le village. Ou autres détails.)	Sexe.	Parenté avec le chef de la famille ou du ménage.	Célibataire, marié, veuf ou divorcé.	Mois de naissance.	Année de naissance.	Age au dernier anniversaire.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

CITIZENSHIP, NATIONALITY AND RELIGION. Country or place of birth. (If in Canada specify province or territory.)	Year of immigration if an immigrant.	Year of naturalization, if formerly an alien.	Racial or tribal origin.	Nationality.	Religion.
CITOYENNETÉ, NATIONALITÉ ET RELIGION. Pays ou lieu de naissance. (Si le lieu de naissance est le Canada, spécifier la province ou le territoire.)	Pour les immigrants, année d'immigration au Canada.	Pour les naturalisés, année de naturalisation.	Origine selon la race ou la tribu.	Nationalité.	Religion.
11	12	13	14	15	16

PROFESSION, OCCUPATION, TRADE OR MEANS OF LIVING. Chief occupation, or trade.	Employment other than at chief occupation or trade, if any.	Employer.	Employes.	Working on own account (See Instructions.)
PROFESSION, EMPLOI, MÉTIER OU MOYEN D'EXISTENCE. Emploi principal ou métier.	Emploi supplémentaire ou autre que l'emploi principal ou métier, s'il y en a.	Patron.	Employé.	Travaillant à son compte (Voir Instructions.)
17	18	19	20	21

WAGE-EARNERS. State whether person is employed by the week, month, year, or hourly rate, piece work, etc.	Weeks employed in 1910 at other occupation or trade.	Weeks employed in 1910 at other than chief occupation or trade, if any.	Hours of working time per week at chief occupation.	Hours of working time per week at other occupation, if any.	Total earnings in 1910 from chief occupation or trade.	Total earnings in 1910 from other than chief occupation or trade.	Rate of earnings per hour when employed by hour, piece or task.
EMPLOYÉS. Mentionner si la personne est employée à la journée, à la semaine, au mois, à l'année, à la pièce, à la tâche, une "planchette", etc.	Nombre de semaines employé à l'emploi principal en un métier.	Nombre de semaines employé à un autre travail qu'à l'emploi principal ou un métier, s'il y en a.	Heures de travail par semaine à l'emploi principal.	Heures de travail par semaine à d'autres emplois.	Gain total en 1910 provenant de l'emploi principal ou un métier.	Gain total en 1910 provenant des emplois autres que l'emploi principal ou un métier, s'il y en a.	Taux de paie par heure lorsque employé à l'heure, à la tâche.
22	23	24	25	26	27	28	29

INSURANCE HELD AT DATE— Upon life.	Against accident or sickness.	Cost of insurance in one year.
ASSURANCE EN VIGUEUR A DATE— Sur la vie.	Pour les accidents ou la maladie.	Coût de l'assurance dans l'année du recensement.
30	31	32

EDUCATION AND LANGUAGE OF EACH PERSON FIVE YEARS OF AGE AND OVER. Months at school in 1910.	Can read.	Can write.	Language commonly spoken.	If deaf and dumb, or blind, or insane, or idiotic, or feeble-minded, or an inmate of a prison, asylum, etc., specify age when such affliction was contracted.
INSTRUCTION ET LANGUE DE CHAQUE PERSONNE DE CINQ ANS ET PLUS. Nombre de mois à l'école en 1910.	Sait lire.	Sait écrire.	Langue communément parlée.	Sourd-muet, aveugle, aliéné, imbécile, idiot, ou pensionnaire d'une prison, d'un asile, etc., spécifier l'âge auquel l'infirmité a été contractée.
33	34	35	36	37

INFIRMITIES. Specify age when. Blind.	Deaf and dumb.
INFIRMITÉS. Spécifier l'âge auquel l'infirmité a été contractée. Aveugle.	
38	39

| | | |